

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO  
☎ 04.95.76.00.44  
☎ 04.95.76.20.60  
Secrétariat du Maire

Propriano, le 30 août 2022

ARRETE N° 2022-024

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande de l'Entreprise GINGER CEBTP sise : 1030, Rue JRGG de la Lauzière-Les Milles-13290 AIX-EN-PROVENCE, pour des travaux de carottages complémentaires de structures de chaussées pour la Collectivité en vue d'analyses en laboratoire (Amiante et Hydrocarbures) pour une phase AVP pour de futurs travaux d'aménagement.

ARRETE

- **Article 1er** : En raison des travaux complémentaires entrepris par l'Entreprise GINGER CEBTP sur la Commune sis : RT 402 : (Rue du Général de Gaulle-20110 PROPRIANO, la circulation sera alternée et réglementée par feux à partir du lundi 05 septembre 2022 pour une durée de 2 jours.

- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique.

Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 30 août 2022  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint

  
Ange LARI

